

Bulletin IUFM « spécial mutations »
Aux stagiaires 2ème année - Novembre 2008



SNES Lille (s3)

209, rue Nationale 59 000 Lille

03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu

www.lille.snes.edu

MUTATIONS : C' EST PARTI !

**Stagiaires IUFM / PLC2 dans l'académie de Lille,
vous devez obligatoirement participer au mouvement inter :**

Il vous faut donc faire des vœux lors de la première phase du mouvement (phase inter-académique du **20 novembre au 8 décembre à 12 h**) pour déterminer l'académie de votre première affectation en fonction de votre barème.

Vous n'avez à formuler que des vœux « académies » pour cette 1^{ère} phase.

Le SNES et les mutations : vous allez recevoir l'US, le bulletin du SNES, consacré au mouvement, et vous y trouverez nos conseils et analyses sur ce mouvement déconcentré en 2 temps (inter en décembre puis intra en avril), ainsi qu'une fiche de suivi à nous renvoyer.

Vous pourrez également rencontrer les militants du SNES au SNES à Lille ou lors des réunions mutations organisées à votre intention (voir calendrier joint ou sur le site www.lille.snes.edu).

Ce bulletin essaie de répondre aux questions les plus fréquemment posées, les réunions proposées par le SNES vous apporteront les éclaircissements nécessaires.

Adressez vous à ceux qui connaissent effectivement le mouvement, et notamment à ceux qui participent aux commissions. Un ancien stagiaire, un formateur, un chef d'établissement, la ligne spéciale mise en place par le ministère, même bien intentionnés peuvent donner un conseil inexact, incomplet ou obsolète qui se révélera désastreux. En outre, il n'y a pas de règle valable pour tous, puisque vos objectifs et vos situations diffèrent. Chacun reconnaît l'efficacité du SNES dans ce domaine, n'hésitez donc pas à nous consulter avant de prendre vos décisions.

Le SNES met également à votre disposition les barres d'entrée (www.snes.edu « penser et exercer son métier », rubrique « la carrière ») dans les académies en fonction de votre discipline (elles correspondent au barème et à la date de naissance du dernier entrant : celles de cette année ne sont bien sûr pas connues, car elles seront déterminées par vous et vos barèmes !).

karine.boulonne@snes.edu

Réunions mutations à destination des stagiaires :

Mardi 25 novembre à 18 h - SNES Lille

Mercredi 26 novembre à 16 h 30 - IUFM de Douai

Mardi 2 décembre à 16 h 30 - IUFM d'Arras

D'autres réunions ont lieu dans des collèges et lycées de l'académie : Boulogne le 17/11, Maubeuge et Calais le 18/11, Dunkerque le 24/11, Cambrai le 25/11, St Pol sur Ternoise le 1/12, Arras le 2/12 (voir www.lille.snes.edu)

Pensez à contacter le SNES, y compris le samedi matin

(ouverture exceptionnelle les samedis matins 22/11 - 29/11 - 6/12 de 10 h à 12 h)

JEUDI 20 NOVEMBRE : GREVE DANS L'EDUCATION

Pour un autre budget 2009 – Pour le respect du paritarisme –
Pour revaloriser nos métiers – Pour un lycée de la réussite pour tous

CALENDRIER

La saisie commencera le **20 novembre (12 h 00)** et se terminera le **8 décembre 2008 (12 h 00)**.

Elle se fait par Internet par l'intermédiaire d'i-prof (<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>).

N'attendez pas la dernière minute, il y a aussi des bouchons informatiques très stressants !

Vous devez avoir accès à Internet dans votre établissement. Vous aurez besoin de votre NUMEN [ou identifiant éducation nationale] que vous conserverez toute votre carrière (si vous n'en disposez pas, voir le secrétariat de votre établissement ou le rectorat). **Notez bien votre mot de passe** : il vous sera nécessaire pour modifier votre dossier et pour l'intra.

Mouvement spécifique : les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires ou stagiaires peuvent formuler en parallèle du mouvement inter des demandes pour les postes spécifiques (CPGE, certains BTS...) aux mêmes dates. Les stagiaires ne sont pas vraiment concernés puisqu'il faut en principe avoir été inspecté (mais il y a toujours des exceptions). Le nombre de vœux possibles pour les postes spécifiques est fixé à 15.

» Les formulaires de confirmation arriveront ensuite dans votre établissement d'exercice (à partir du 11/12).

Il faut les vérifier et corriger au besoin (utiliser un stylo rouge), faire une copie, les signer et joindre les pièces justificatives numérotées pour bénéficier des points (le rectorat ne les réclamera pas). Attention : les dossiers médicaux n'existent plus en tant que tels (sauf pour les enfants (**dossier à transmettre au rectorat pour le 10 décembre**)). Ils sont remplacés dorénavant par des « demandes formulées au titre du handicap ».

» **Votre dossier (formulaire de confirmation + pièces justificatives) est à retourner au rectorat par voie hiérarchique** (c'est-à-dire sous couvert du chef d'établissement). Rassemblez vos documents à l'avance, tous les documents obtenus après la date d'envoi seront à envoyer directement au rectorat, joignez un courrier à votre dossier de confirmation pour prévenir de cet envoi différé.

Les barèmes seront ensuite publiés sur SIAM en janvier : signalez toutes les erreurs que vous constaterez et envoyez nous le double de votre dossier, erreur constatée ou pas.

» **Vous devez garder un double de votre dossier et en envoyer une copie au SNES** pour accompagner la fiche mutation (voir US spéciale mutations). Ne pas le faire reviendrait à faire une confiance aveugle au rectorat ! Ces fiches nous permettent un suivi plus efficace des dossiers, en vérifiant avant la commission votre situation, votre barème...Elles nous permettent d'intervenir pour réparer des « oublis » ou des erreurs. **Tous les syndiqués reçoivent le barème retenu et transmis au ministère à l'issue de la commission de vérification.**

» Les résultats du mouvement inter sont prévus pour mi-mars, la saisie des vœux pour le mouvement intra devant se dérouler peu de temps après ces résultats.

AFFECTATION HORS DE FRANCE METROPOLITAINE



Les affectations en DOM (Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique et maintenant Mayotte) : elles se font dans le cadre du mouvement national classique (mouvement inter -académique).

Mayotte fait aussi partie du mouvement inter, mais on ne peut y être affecté que pour 4 ans.

Les affectations en TOM se font dans le cadre d'un mouvement spécifique, à dates variables en fonction de la date de rentrée scolaire dans chaque TOM (voir www.hdf.snes.edu).

Ce mouvement est en théorie accessible aux stagiaires. Mais, toute mutation étant conditionnée par la titularisation, les demandes émanant de stagiaires sont rarement retenues.

Il en va de même pour les **postes d'expatriés (AEFE)** qui nécessitent d'être en poste depuis 3 ans.

Si l'enseignement hors de France vous intéresse, vous pouvez tout de même déposer dès cette année des demandes directement auprès des chefs d'établissement et être ainsi recrutés sur des contrats de résidents ou des contrats locaux. Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec les SNES secteur " Hors de France " (réservé aux syndiqués) : 01.40.63.29.41. ou hdf@snes.edu